

**AFFICHÉ**  
**LE 23.06.2023**



République Française – Département de Seine et Marne

**2023/.....**  
Parafe

**DELIBERATION N°394**

**OBJET : CREATION D'EMPLOIS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Entendu l'exposé de Madame Marie-Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;

Vu le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret no 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu l'avis des membres du comité social territorial du 8 juin 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** la création dans l'effectif du personnel communal de 5 emplois d'apprentis pouvant être présents simultanément au sein des services de la ville.

**AUTORISE** le maire à signer les documents y afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,  
Christine FLECK.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



Hôtel de Ville d'Ozoir-la-Ferrière  
43, avenue du Général de Gaulle  
BP 149 – 77834 Ozoir-la-Ferrière Cedex

Tel. : 01 64 43 35 35  
Fax : 01 64 40 33 13  
[www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr](http://www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr)

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20230609-DELIB\_394\_2

2023/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
En début de séance :	
Présents :	26
Absents :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	32
Convoqués le 2 juin 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

SEANCE N°2

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziaïn TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS :** Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL

<b>POUVOIRS DE :</b>	Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
	Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
	Monsieur Malek BENSAL	à	Madame Antoinette JARRIGE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*\*Il est à noter que Monsieur Jean-Claude DEBACKER est arrivé après le vote de la délibération n°1 (Modification de la délibération du 8 février 2023 concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales)*

*\* Conformément aux dispositions en vigueur il est précisé que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pendant les questions relatives aux comptes administratifs (délibération n°9 à la délibération n°12) et à confier la présidence à Madame Josyane MELEARD.*